

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme Local de l'Habitat - Accueil et Habitat des Gens du Voyage

- **Convention d'objectifs CUB/AGV 33**

- **Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2006**

- **Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du PLH, et en application de la délibération n°99/385 du 23 avril 1999, la Communauté Urbaine de Bordeaux accompagne les Communes membres dans la réalisation des prescriptions du schéma départemental en matière d'accueil et de recherche de solutions en habitat adapté pour les populations en voie de sédentarisation.

L'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage en Gironde (AGV 33) a pour objet :

- de favoriser l'accueil des gens du voyage dans le département de la Gironde en sensibilisant les communes sur la nécessité de créer des aires d'accueil ou toute réalisation susceptible de répondre aux besoins de stationnement et d'habitat correctement aménagés, afin de concilier le droit à l'habitat, la libre circulation des personnes, la sécurité des populations.
- de rendre opérationnel le Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage, conformément à la loi.
- d'offrir une ressource permanente par diffusion auprès de ses membres des textes législatifs, des expériences existantes, des informations d'ordre juridique, technique, financière relatives à la création des aires, des connaissances relatives à la gestion et à l'accompagnement social.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, au regard de sa mission PLH, finance depuis 2005 cette association, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action, en lien avec les préconisations du Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage qui seront intégrées au PLH modifié.

Cette association est subventionnée par la CUB dans le cadre d'une convention d'objectif dont les principales orientations sont les suivantes :

1. Contenu des missions et perspectives de développement de l'AGV 33 :

➤ Assurer le fonctionnement et le développement d'un centre de ressources relatif à l'habitat et l'accompagnement des gens du voyage

(constitution et actualisation en continu du fonds juridique, technique ; participation aux réseaux d'échanges nationaux ; tenue d'une revue de presse mensuelle ; consultations à la demande des membres ; organiser des journées d'information et formation sur les thématiques d'actualité ; intervenir dans le cadre de procédures de concertation)

Il est convenu que l'AGV33 mobilisera, sur demande de la Communauté, ce centre de ressources pour l'éclairer sur toute question relative à son champs d'intervention. Elle transmettra notamment la revue de presse mensuelle aux services compétents de la CUB.

➤ Participer à la mise en œuvre et à l'actualisation du schéma départemental : animation du groupe de suivi relatif à la gestion des aires, contribution aux travaux de la commission consultative départementale chargée du suivi et de la révision du schéma

En perspective :

- assurer un service de médiation entre populations itinérantes et collectivités d'accueil dans le cadre de la gestion des aires de grand passage à développer sur le département, dont 2 sites à identifier sur le territoire de la Communauté urbaine.
- œuvrer à la mise en réseau des gestionnaires des aires d'accueil en gironde et formaliser un dispositif d'observation en matière de fonctionnement des aires et de gestion des flux et stationnements afin de mieux appréhender les dynamiques de mobilité en gironde, prévenir la sédentarisation sur les aires, disposer d'une connaissance concrète et en continu du fonctionnement des équipements

Il est convenu que l'AGV33 transmettra chaque semestre une synthèse de l'état d'avancement du schéma ainsi que les fiches de suivi relatives d'une part à l'avancement des projets devant se réaliser sur le territoire de la Communauté Urbaine et d'autre part à la gestion et au fonctionnement des équipements existants.

2. Le budget 2006 et le plan de financement correspondant :

Le budget de l'AGV33 pour l'année 2006 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'exploitation	31 216 €	Recettes propres	19 770 €
Dépenses de personnel		Financement interne AGV 33	
Salaires	37 900 €	Excédent 2005	13 746 €
Autres	30 100 €	Recettes extérieures	
		CNASEA (emploi aidé état)	26 800 €
		CG 33	15 000 €
		DDE	8 900 €
		CUB	7 500 €
		CAF	7 500 €
Total dépenses	99 216 €	Total recettes	99 216 €

En application de la fiche n°14 du règlement d'intervention pour l'habitat et la politique de la ville, la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'élève à 7 500,00 euros.

Son montant est fixé annuellement par délibération du Conseil de Communauté et actualisé, le cas échéant, dans le cadre d'un avenant à la convention ci-annexée.

Les modalités de versement de la participation communautaire sont détaillées dans la convention jointe.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER

- du versement en 2006 d'une subvention de 7 500,00 euros à l'association AGV33 au titre de son fonctionnement courant
- de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- D630 du budget de l'exercice en cours

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 2 AOÛT 2006</p>

M. BERNARD LABISTE

